

Bulletin municipal - Carayac



Il suffit d'une éponge usagée partiellement posée sur un point d'eau (la partie "gratte" servira à "fixer" l'éponge) pour permettre à des insectes (ici des abeilles) de récolter en permanence le précieux liquide sans risque de noyade.

L'eau récoltée permettra de ventiler la ruche.

Un geste simple pour sauvegarder la diversité des vivants ...

Editorial !

Comme il l'avait annoncé dès sa prise de mandat, **Vincent Labarthe**, président du "Grand Figeac", a rencontré et rencontrera les maires et le millier de conseillers municipaux des 92 communes qui composent cette intercommunalité. Le jeudi 23 mai à 18h 30 une réunion publique à la salle des fêtes de Larroque-Toirac a permis aux habitants des communes de **Carayac**, Frontenac, St Pierre-Toirac et Larroque-Toirac de mieux connaître le rôle, le fonctionnement, les compétences ainsi que les trois principaux projets de l'intercommunalité [\[descriptions des projets page 2\]](#).

Cette présentation a été suivie d'un échange avec le public. Le document de présentation est disponible sur le site du "Grand Figeac" à l'adresse :

https://www.grand-figeac.fr/Rendez_Vous_Communaux_du_Grand_Figeac.html



Salle des fêtes de Larroque-Toirac - réunion publique - 23 mai 2019.

• Ce **treizième** numéro du bulletin municipal de la commune de Carayac, au fil d'articles synthétiques, met l'accent sur quelques aspects du bien commun.

[L'équipe municipale.](#)

Mairie - Le Bourg - Carayac

Mél :

mairiecarayac@wanadoo.fr

Tél : 05.65.40.73.93

Permanences :

Mardi **de 8h à 13h** et **14h à 16h.**

Les trois principaux projets du "Grand Figeac"

1 : Le Viguiier du Roy.

Le 15 mars 2019 le groupe Cité-Hôtels s'est installé dans les murs du Viguiier du Roy, propriété remarquable au coeur de Figeac. Un bail emphytéotique de 30 ans a été signé entre le "Grand Figeac" qui a préempté l'ensemble immobilier et le groupe hôtelier détenu par la famille Pujol. Le Viguiier du Roy devient donc un "Mercure 4 étoiles". L'intercommunalité a acheté cette belle propriété pour la somme de 1 540 000 € avec les participations financières de l'état, de la région Occitanie, du département du Lot, de la ville de Figeac et du "Grand Figeac". Le Viguiier du Roy ne sera pas uniquement un hôtel prestigieux mais également sera ouvert au public puisque des expositions, des réunions et des concerts y seront organisés.

2 : Le Vignoble de la Vinadie.

La communauté de communes a lancé une souscription pour mettre en place une vigne de 5 hectares à la Vinadie (dans l'enceinte du lycée agricole) afin de rétablir le vignoble disparu à la fin du XIXe siècle à cause du phylloxéra. Une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) est mise en place avec un capital prévu de 320 000 € dont 160 000 € apportés par le "Grand Figeac" pour démarrer l'implantation du vignoble. La vigne est actuellement plantée et la première vendange est prévue pour 2021. Ce vin rouge avec appellation "Côtes du Lot" sera commercialisé en 2022 avec une production de 20 000 bouteilles. Ce vin est un assemblage de 40 % de Malbec, 40 % de Marlot rouge et 20 % de Mansois.

3 : La Voie verte.

La ligne Capdenac - Cahors est une liaison ferroviaire de 68 kilomètres de long ne recevant plus de trafic voyageurs depuis 1980 et de trafic fret depuis 1990. Par la suite, elle a fait l'objet d'une exploitation par un train touristique "Quercy Rail" jusqu'en 2003, date à laquelle cette activité a complètement cessé faute de pouvoir trouver un équilibre économique satisfaisant. Depuis cette date le projet de création d'une "voie verte" a été porté par le conseil général du Lot par la création d'un syndicat mixte des "Voies Vertes du Lot". La "Voie verte" lotoise (de la vallée de la Dordogne à Capdenac) est divisée en 4 unités d'aménagement et le "Grand Figeac", qui a intégré le syndicat mixte, est donc concerné par le tronçon de la quatrième unité (Cahors/Capdenac) qui de Calvignac se termine à Capdenac soit un linéaire de 35,5 km dont 32,5 km de voie ferrée. Pour l'intercommunalité du "Grand Figeac" et pour ces 35, 5 km les investissements sont estimés à 4,73 M€/HT et le coût annuel d'entretien à 71 000 €/HT. La réalisation de cette quatrième unité va s'étaler sur 5 ans.

[Nous reviendrons dans un prochain bulletin sur cet important projet]

Des dates à retenir ...

Dimanche 30 juin : Journée citoyenne "Nettoyage des deux lavoirs de Cavarroc".

Samedi 27 juillet : Méchoui.

Samedi 3 août : Balade des lavoirs suivie d'un pique-nique et d'une soirée "cinétoiles sous les étoiles" avec le film **Barbara** de Mathieu Almaric (2017). Cette soirée se déroulera chez Denis et Gervaise au Poux del Mas.

• Elections européennes.



Les élections, pour la France se sont déroulées le dimanche 26 mai. **80 électeurs** de la commune de Carayac étaient appelés à voter. **44** se sont déplacés soit **55 %** des inscrits. Ci-dessous les résultats (nous indiquons uniquement les listes ayant reçu au moins **une** voix. Pourcentages sur l'ensemble des bulletins non nuls) :

	Carayac		Lot	France
La république en marche/Modem	11	(26,19 %)	(22,13 %)	(22,31 %)
La France insoumise	9	(21,43 %)	(8,57 %)	(6,31 %)
Europe écologie - Les verts	6	(14,29 %)	(13,54 %)	(13,42 %)
Partie socialiste - Place publique	4	(9,52 %)	(9,03 %)	(6,18 %)
Génération.s	3	(7,14 %)	(3,96 %)	(3,3 %)
Rassemblement national	3	(7,14 %)	(19,44 %)	(23,43 %)
Les Républicains	2	(4,76 %)	(7,48 %)	(8,48 %)
Parti communiste	1	(2,38 %)	(3,29 %)	(2,5 %)
Urgence écologie	1	(2,38 %)	(1,73 %)	(1,82 %)
Alliance jaune	1	(2,38 %)	(0,57 %)	(0,54 %)
Debout la France !	1	(2,38 %)	(3,26 %)	(3,52 %)
Bulletins nuls	2			
Total	44			



Dépouillement et rédaction des procès-verbaux.

Ce bulletin (N° 13) est publié sous la responsabilité de l'équipe municipale. Le directeur de la publication est **Jean-Pierre Pfenninger**, maire de Carayac. Les photographies et la rédaction (**sauf mention(s) contraire(s)**) ainsi que la mise en page sont assurées par **Bernard Bonnet** avec comme outil de composition le logiciel libre de publication assistée par ordi-nateur (PAO) :

Scribus 1.5.5



1853 (suite)

• **Rappel** : Le 26 décembre 1852 Antoine Cavarroc dit "Faycellou" tue Pierre Laffereyrie. Pour les témoins à décharge :

- Jean Delbos (cultivateur),
- Jean Laffereyrie (cultivateur),
- Thérèse Despoux (épouse de Jean Cavarroc)

et également pour le maire de la commune (David Delbos) une animosité profonde existait depuis longtemps entre les familles Cavarroc et Laffereyrie (cf. **Bulletin municipal numéro 5**).

Le procureur demandera, pour Pierre, une double autopsie et lors du procès en assises (à Cahors) le 1^{er} Mars 1853 la liste des témoins de Carayac convoquée est la suivante (hors Jean Ledoux médecin domicilié à Cajarc) :

- Jean Laffereyrie (cultivateur),
- Firmin Capus (cultivateur),
- Gérard Despoux (tisserand),
- Germain Henry (cultivateur),
- Denis Pélissié (cultivateur),
- Marie Henry (sans profession),
- David Delbos (maire de Carayac).

Les 36 jurés ordinaires répondirent "**oui**" aux deux questions suivantes :

- 1)** Antoine Cavarroc est-il coupable d'avoir le 26 décembre tué d'un coup de fusil Pierre Laffereyrie ?
- 2)** Une violence a-t-elle été exercée par Pierre Laffereyrie sur Antoine Cavarroc ?

Antoine Cavarroc sera condamné à cinq années d'emprisonnement. Lors de son entrée à la maison d'arrêt de Cahors la fiche signalétique indique que Faycellou ne savait ni lire, ni écrire mais comme beaucoup, il pouvait maladroitement signer de son nom.]

• **Le puits communal** : Faycellou avait étendu du fumier près du puits communal ... ce dont se plaignaient les habitants pour des raisons de commodité et d'hygiène. C'est l'occasion de parler de sa construction.

Les habitants de Carayac depuis des temps immémoriaux utilisaient l'eau de la source communale, "font del roc" (la source du roc) qui était disponible pour les bêtes, les lessives et les usages

quotidiens (cuisine, jardin ... etc).

En **1842**, devant le notaire **Louis-Fructueux Pégourié** l'ensemble des familles du bourg de Carayac a comparu :

Dominique Pezet, Antoine Pélissié, Jean Cavarroc, Antoine Delpuech, autre Jean Cavarroc dit "Fartu", Alexis Ausset, Antoine Roumegoux, Pierre Larrue, Louis Conté, autre Jean Cavarroc dit "Truge", David Delbos, Pierre Soursou, Joseph Albagnac (curé) et Jean Baptiste Bergon qui habite Faycelles.

Etant tous intéressés de se procurer l'eau qui leur est nécessaire pour leurs ménages et dont ils sont privés bien souvent durant une partie de l'année, ils ont cherché à découvrir une deuxième source.

Après plusieurs recherches cette source leur a été indiquée dans une pièce de terre appartenant au dit Pierre Soursou au chef lieu de leur commune de Carayac et sous le chemin public.

Ils ont décidé ce qui suit (Les familles qui habitent le bourg participent à l'achat et la construction du puits. De fait il deviendra un puits communal) :

{1} Il ont payé au dit Pierre Soursou propriétaire de la terre une somme de 60 francs pour la vente du terrain occupé par le puits qui devra être ouvert et construit.

{2} Toutes les parties, le dit Soursou compris, supporteront en égales proportions tous les frais résultants.

{3} Chacun des sus nommés fournira dans une proportion égale les prestations en nature qui seront nécessaires et qui se compteront en journées sans dispenser ceux qui travailleront en utilisant leurs animaux (boeufs).

{4} Le puits sera construit de manière à pouvoir tirer l'eau sans entrer dans la propriété du dit Soursou de sorte que son orifice s'élèvera au dessus du niveau du chemin. Les sus nommés désirent faire fermer ce puits par une porte et chacun aura une clef pour l'ouvrir et aller puiser l'eau à sa volonté. Leurs successeurs auront un droit égal à ce puits.

(A suivre ...)